Nations Unies S/2009/412

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 août 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux du Conseil de sécurité durant la présidence de la Turquie en juin 2009 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Fazli **Çorman**

09-45448 (F) 180809 200809

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 11 août 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Évaluation des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence de la Turquie (juin 2009)

Introduction

Durant le mois de juin 2009, sous la présidence de l'Ambassadeur Baki İlkin, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 11 consultations plénières et 21 séances officielles, dont 2 séances privées, 1 débat privé et 18 séances publiques.

En juin 2009, le Conseil a adopté 3 résolutions, 2 déclarations du Président et 4 déclarations à la presse.

Afrique

Soudan

Le 5 juin, le Conseil de sécurité a reçu de Luis Moreno-Ocampo le rapport que le Procureur de la Cour pénale internationale doit lui soumettre tous les six mois en application de sa résolution 1593 (2005). Dans son exposé, le Procureur a fait part au Conseil des activités de son bureau, s'agissant du Darfour, et a résumé les activités prévues au cours des six prochains mois. Il a souligné que les États parties au Statut de Rome, qui a porté création de la Cour, ont la responsabilité d'arrêter et de remettre tout inculpé qui circule sur leur territoire, notant également que, si le Statut n'impose aucune obligation aux États qui n'y sont pas parties, le Conseil de sécurité a demandé instamment à tous les États de coopérer pleinement avec la Cour dans sa résolution 1593 (2005). Le Procureur a également avisé le Conseil qu'au cours des six prochains mois, conformément à son mandat, le Bureau du Procureur continuerait de suivre la situation concernant les crimes relevant de la compétence de la Cour, ce qui imprimerait un nouvel élan aux efforts visant à arrêter les fugitifs et à établir une coopération avec les organisations régionales. Cet exposé a été suivi d'un débat privé sur la question, au cours duquel les membres du Conseil ont eu l'occasion de faire part de leur position.

Le 11 juin, au cours d'une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, à propos de son récent voyage au Soudan. Le Secrétaire général adjoint, qui a estimé que l'expulsion, le 4 mars dernier, des agents humanitaires du Soudan était injustifiée, a expliqué que l'activité des organismes humanitaires, travaillant en coopération avec le Gouvernement soudanais, avait grandement contribué à combler les lacunes les plus graves, à sauver des vies et à éviter une crise humanitaire. M. Holmes a cependant indiqué qu'il fallait rétablir pleinement les capacités humanitaires au Darfour. Il a ajouté qu'après sa décision du 4 mars, le Gouvernement soudanais avait pris d'importantes mesures en vue de

renouer la coopération avec les organismes humanitaires et confirmé les accords existants. Il a également souligné que, pour répondre aux exigences de la nouvelle situation dans l'ensemble du Soudan, il fallait réévaluer les besoins en matière de financement de l'aide humanitaire. Il a prié le Gouvernement et la communauté des donateurs à accélérer la fourniture d'aide. M. Holmes a également mentionné que la situation au sud du Soudan suscitait une vive préoccupation. L'exposé a été suivi de consultations informelles.

Le 19 juin, au cours de consultations plénières, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) a présenté aux membres du Conseil le rapport trimestriel sur les travaux du Comité.

Sierra Leone

Le 8 juin, au cours d'une séance officielle, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), Michael von der Schulenburg, a fait un exposé devant le Conseil sur l'évolution de la situation en Sierra Leone et les activités du Bureau intégré. Tout en notant la fragilité des gains démocratiques, il a félicité les dirigeants politiques sierra-léonais d'avoir conclu un accord qui, d'après lui, a empêché une escalade effrénée de la violence politique. Le Représentant exécutif a également demandé que la communauté internationale appuie une stratégie unifiée d'après conflit de l'ONU. Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, John McNee, Ambassadeur du Canada, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, Zainab Hawa Bangura, sont également intervenus devant le Conseil. Les membres du Conseil ont ensuite pris la parole pour exprimer leurs points de vue sur l'évolution récente de la situation et évoquer les prochaines étapes.

Burundi

Le 9 juin, au cours d'une séance officielle, le Conseil a entendu des exposés sur la situation au Burundi du Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), Youssef Mahmoud; Per Örneus, Ambassadeur de Suède, au nom de l'Ambassadeur Anders Lidén, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix; et l'Ambassadeur Adolphe Nahayo, Directeur général au Ministère burundais des affaires étrangères. Ces exposés ont été suivis de consultations privées entre les membres du Conseil, à l'issue desquelles le Président a lu une déclaration à la presse dans laquelle il a salué les avancées réalisées au cours du processus de paix burundais; exhorté toutes les parties burundaises à poursuivre leur action avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux en vue de résoudre les problèmes qui subsistent et notamment de mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration; encouragé toutes les parties intéressées à préparer le terrain pour la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010; encouragé le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures s'agissant de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme, du développement économique et social et des réformes dans les domaines de la justice et de la sécurité; et s'est félicité de la volonté de la Commission de consolidation de la paix d'aider le Burundi à jeter les bases d'un développement à long terme.

Somalie

Le 19 juin, à l'issue de consultations officieuses, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a vigoureusement condamné l'attentat-suicide à la bombe qui s'est produit le 18 juin 2009 à Beledweyne et au cours duquel le Ministre somalien de la sécurité, Omar Hashi Aden, des notables et d'autres innocents ont perdu la vie. Les membres du Conseil ont également renouvelé leur appui continu et sans faille au Gouvernement fédéral de transition, au processus de Djibouti et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

République centrafricaine

Le 22 juin, au cours d'une séance officielle, le Conseil a entendu des exposés sur la situation en République centrafricaine du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe; du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jan Grauls (Belgique); et du Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la meilleure façon de régler les problèmes pluridimensionnels auxquels la République centrafricaine est en proie était de mettre en œuvre le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, qui venait d'être adopté. Il a souligné en outre que, bien que d'importants efforts soient déployés en vue d'appliquer les recommandations issues du Dialogue politique national de 2008, la violence des activités des rebelles menaçait le cadre de consolidation de la paix et accroissait l'insécurité. Il a également présenté au Conseil le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), Sahle-Work Zewde. Au cours des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil se sont prononcés en faveur de la transformation de la BONUCA en Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

Guinée-Bissau

Le 9 juin, à la suite de l'assassinat de Baciro Dabo, candidat aux prochaines élections présidentielles en Guinée-Bissau, et de Helder Proença, ancien Ministre de la défense, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les assassinats, exprimé sa profonde préoccupation à l'égard de la recrudescence de la violence politique et demandé au Gouvernement de la Guinée-Bissau de traduire en justice les auteurs de ces actes.

Le 23 juin, au cours d'une séance officielle, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), Joseph Mutaboba, et de la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadrice Luiza Viotti (Brésil), à propos de l'évolution de la situation dans le pays. Soulignant que la Guinée-Bissau était confrontée à d'immenses difficultés, le Représentant spécial a déclaré que, bien qu'il appartienne au premier chef au Gouvernement et aux habitants du pays de régler ces problèmes, la communauté internationale devait continuer à se mobiliser pour fournir une aide fort nécessaire en vue de réformes critiques dans les secteurs de la justice, de l'administration publique, de la défense et de la sécurité et, surtout,

aux fins de la tenue d'élections présidentielles pacifiques. À l'issue des exposés, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur cette question au cours de consultations privées.

Le 26 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1876 (2009), par laquelle il a prorogé le mandat de la BANUGBIS jusqu'au 31 décembre 2009 et prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2010, un Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) qui viendrait succéder au Bureau d'appui.

Libéria

Le 25 juin, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) sur la base du rapport spécial du Secrétaire général (S/2009/299). À l'issue d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation au Libéria, la réduction progressive prévue de la MINUL et la démarche exposée par le Secrétaire général dans son rapport.

Au cours des mêmes consultations, le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) a présenté au Conseil son rapport trimestriel portant sur les activités du Comité et du Groupe d'experts.

Côte d'Ivoire

Le 25 juin, au cours de consultations à huis clos, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, au sujet de sa visite en Côte d'Ivoire, qui visait à dresser le bilan des progrès réalisés au cours du processus de paix ivoirien. Celui-ci a déclaré notamment que toutes les parties prenantes qu'il avait consultées sur les plans national et local lui avaient confirmé leur volonté de tenir des élections le 29 novembre 2009 et lui avaient assuré que les tâches qui subsistaient dans le cadre du programme de réunification ne poseraient pas d'obstacles à la tenue des élections à la date prévue.

Asie

Iraq

Le 18 juin, lors d'une séance publique présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, Ahmet Davutoğlu, le Conseil a débattu de la situation en Iraq et examiné les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) évoquées dans le rapport trimestriel du Secrétaire général. Dans ses observations liminaires, le Ministre s'est félicité des progrès accomplis par les Iraquiens dans plusieurs domaines clefs, a reconnu les obstacles qui subsistent et la nécessité de les surmonter avec détermination et a réaffirmé la volonté du Conseil d'appuyer l'Iraq dans sa recherche de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Staffan de Mistura, prenant pour la dernière fois la parole au Conseil en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, a décrit en détail les événements qui se sont produits récemment dans le pays. Il a souligné que l'état de la sécurité s'était amélioré et qu'il fallait continuer d'œuvrer en vue de la réconciliation nationale. Il a également fait le point des activités de la Mission d'assistance dans plusieurs domaines, en mettant particulièrement l'accent sur

l'étude réalisée sur les différends concernant les frontières administratives internes et l'aide que la Mission continue d'apporter au peuple et au Gouvernement iraquiens en prévision des prochaines élections.

Les membres du Conseil ont tous exprimé leur appui aux activités de la MANUI en Iraq, conformément à son mandat. Tout en se félicitant des améliorations apportées sur le plan de la sécurité, plusieurs membres ont exhorté l'Iraq à prendre rapidement les mesures nécessaires pour rendre irréversible cette tendance positive, notamment en instaurant un dialogue ouvert à tous et une coopération propices à la réconciliation nationale. Ils ont également souligné à cet égard la nécessité de trouver une solution consensuelle à la question des différends concernant les frontières administratives internes, notamment le statut de Kirkouk, l'importance de parvenir à un accord sur des textes législatifs clefs, tels que la loi sur les ressources en hydrocarbures et la loi sur le partage des revenus pétroliers, et la nécessité de poursuivre la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

À la fin de la réunion, à laquelle a participé également le Représentant permanent de l'Iraq, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/17), dans laquelle il a réaffirmé son attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq; souligné l'importance de la stabilité et de la sécurité de l'Iraq pour sa population, la région et la communauté internationale; salué les importants efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour affermir la démocratie; et réaffirmé son plein appui à la MANUI qui donne des conseils, soutient et aide le peuple et le Gouvernement iraquiens à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale et à faciliter le dialogue régional.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Le 19 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), au cours de laquelle ils ont été informés des faits nouveaux en rapport avec le mandat de la Force. Plus tard dans la même journée, au cours de consultations à huis clos, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Wolfgang Weisbrod-Weber, sur les activités de la FNUOD, à l'issue duquel tous les États Membres ont fait part de leur appui à la Force ainsi qu'à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Le 23 juin, le Conseil a adopté la résolution 1875 (2009), qui proroge le mandat de la FNUOD pour une période de six mois, ainsi qu'une déclaration du Président (S/PRST/2008/18).

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 19 juin, au cours de consultations à huis clos, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Directeur du Centre régional, Miroslav Jenca, sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Après que les membres aient procédé à un échange de vues, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité des efforts déployés par le Centre régional en vue du règlement des questions régionales d'intérêt commun et a

réaffirmé l'appui du Conseil au Centre en vue de faciliter le dialogue et d'aider les gouvernements d'Asie centrale à relever les multiples défis auxquels la région fait face.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 23 juin, lors d'une séance officielle, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, qui a rapporté que des efforts diplomatiques internationaux étaient en cours pour revitaliser le processus de paix en vue de la solution des deux États et qui a souligné l'importance de réactiver les volets régionaux, parallèlement à la revitalisation du volet israélo-palestinien. Il a également souligné que le non-règlement de la crise à Gaza a des répercussions négatives sur les efforts visant à faire avancer le processus de paix. Il s'est également dit préoccupé par la poursuite des constructions de colonies illégales en Cisjordanie et par le fait que les mesures prévues par la loi n'étaient pas appliquées comme il le faudrait aux colons qui commettaient des actes de violence. Le Coordonnateur spécial a également souligné la nécessité d'une réconciliation et d'une réunification palestiniennes et a noté la poursuite des efforts visant à prévenir le réacheminement à Gaza d'armes illicites destinées aux militants. S'agissant du Liban, il a noté que les élections parlementaires du 7 juin s'étaient déroulées dans le calme et qu'un climat de dialogue et de coopération avait prévalu au Liban depuis. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, bon nombre de membres du Conseil ont souligné l'importance de la vision des deux États et ont invité les parties à s'acquitter de leurs obligations découlant de la feuille de route et à éviter de prendre des mesures qui seraient susceptibles de préjuger du résultat final des négociations. Ils ont également souligné la nécessité d'une unité palestinienne et espéré qu'un gouvernement serait probablement constitué au Liban.

Afghanistan

Le 30 juin, lors d'une séance officielle, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Kai Eide, sur la situation en Afghanistan et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. Soulignant l'importance cruciale des élections présidentielles et provinciales qui devaient se tenir en août, le Représentant spécial a déclaré qu'une bonne gestion des élections pourrait constituer un tournant décisif dans les efforts visant à mettre fin au conflit en Afghanistan. Tout en soulignant l'apparition de certains éléments positifs, tels que mettre davantage l'accent sur les efforts civils, privilégier la gouvernance à l'échelle infranationale et obtenir un meilleur alignement des efforts internationaux, il a également déclaré qu'il subsistait des obstacles de taille à surmonter et que la violence actuelle compromettait les perspectives de progrès. Les membres du Conseil ont souligné que les prochaines élections présentaient une grande importance en matière d'instauration de la sécurité et de la stabilité dans le pays et se sont engagés à collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement afghan. Les représentants de l'Afghanistan et un certain nombre d'États Membres de l'ONU ont également participé au débat.

Sri Lanka

Le 5 juin, le Conseil a tenu un débat interactif informel sur Sri Lanka pour entendre un exposé du Secrétaire général sur sa récente visite dans ce pays. Le Représentant permanent de Sri Lanka a également participé au débat. Dans son exposé, le Secrétaire général s'est félicité qu'ait pris fin la lutte que mène depuis 25 ans le Gouvernement sri-lankais contre les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), reconnus comme organisation terroriste par bon nombre de membres du Conseil. Il a fait part de ses observations sur la façon de régler la situation humanitaire et politique dans le pays et a notamment souligné les besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et aux recommandations du Secrétaire général.

Europe

Géorgie

Le 12 juin, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la MONUG, au cours de laquelle les participants ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur l'évolution de la situation en Géorgie et les activités de la Mission des Nations Unies.

Le 15 juin, le Conseil a tenu deux séries de consultations à huis clos pour procéder à un échange de vues sur un projet de résolution soumis par l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie, visant à proroger de deux semaines le mandat de la MONUG, qui venait à expiration le même jour. Le Conseil a ensuite mis le projet de résolution aux voix et ne l'a pas adopté, les voix s'étant réparties comme suit : 10 voix pour, une voix contre (Fédération de Russie) et 4 abstentions (Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Ouganda, Viet Nam).

Kosovo

Le 17 juin, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Au cours de son exposé au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général, Lamberto Zannier, a déclaré que l'Organisation des Nations Unies était particulièrement bien placée pour jouer un rôle utile au Kosovo et pouvait servir d'intermédiaire pour faciliter le règlement des problèmes. Comme la reconfiguration en trois phases de la MINUK touchait à sa fin, la Mission jouait progressivement un rôle de plus en plus diplomatique et politique, visant à faciliter le dialogue et à promouvoir les droits des minorités. Le Ministre des affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremic, et Skender Hyseni, du Kosovo, ont également participé à la séance.

Autres questions

Non-prolifération : République islamique d'Iran

Le 15 juin, au cours d'une séance officielle, le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Yukio Takasu, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), a présenté au Conseil de sécurité le dixième rapport trimestriel du Comité, portant sur la période du 11 mars au 15 juin 2009. Le rapport a mentionné la demande d'informations faite par le Comité à deux États Membres s'agissant du transfert de matériel qui constitue une violation aux termes du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Les membres du Conseil qui ont pris la parole à l'issue de la présentation du rapport ont souligné l'importance d'appliquer les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de sécurité et de veiller à ce que le Comité réagisse avec efficacité à la violation de la résolution 1747 (2007).

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le 10 juin, au cours de consultations à huis clos, les États-Unis ont soumis un projet de résolution sur l'essai nucléaire et les tirs de missiles auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé le 25 mai 2009, en violation des résolutions 1695 (2006) et 1718 (2006). Ce projet de résolution a été coparrainé par la France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni.

Le 12 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1874 (2009), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée le 25 mai 2009 et exigé qu'elle ne procède à aucun nouvel essai nucléaire ou tir recourant à la technologie des missiles balistiques. Dans cette résolution, le Conseil a également introduit des mesures financières ainsi que de nouvelles mesures d'inspection des chargements suspectés de contenir des articles interdits, imposé de nouvelles restrictions sur la fourniture d'armes et de matériel connexe à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée, créé un Groupe d'experts qui aidera à la surveillance et à l'application des mesures et demandé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) d'adapter les mesures édictées par le paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) et par la résolution 1874 (2009) par la désignation des entités, des marchandises et des individus visés.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 11 juin, lors de consultations à huis clos, le Conseil a procédé à un examen intérimaire des travaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, conformément à la résolution 1805 (2008). Le Président par intérim du Comité contre le terrorisme (CCT) a présenté le rapport du Comité, et le Directeur de la Direction exécutive, Mike Smith, a également fait un exposé au Conseil. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits de l'œuvre utile accomplie par la Direction exécutive depuis mars 2008 et ont donné leur aval au rapport susmentionné. À l'issue de la réunion, le Président du Conseil a fait une brève déclaration à la presse, dans laquelle il a rappelé la grave menace que représente le terrorisme, souligné l'importance de la coordination et de la coopération entre les trois organes subsidiaires compétents du Conseil [le Comité contre le terrorisme et

les Comités créés par la résolution 1267 (1999) et 1540 (2004)], et salué la contribution de la Direction exécutive à la surveillance et à la promotion de l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), par le Comité contre le terrorisme.

Protection des civils

Le 26 juin, le Conseil a tenu un débat public pour débattre du rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2009/277). Le Conseil a d'abord entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui a donné un compte rendu détaillé des souffrances de millions de civils qui se retrouvent pris dans des conflits armés ou qui sont obligés de fuir. Malgré certains progrès au cours des 10 dernières années, notamment en ce qui concerne le rôle joué par le Conseil, la situation sur le terrain n'avait guère changé, les civils demeurant les principales victimes des conflits armés. Il fallait déployer davantage d'efforts pour assurer un meilleur respect des lois applicables et demander des comptes à ceux qui les enfreignaient. Au cours du débat qui a suivi, auquel ont participé plus de 40 délégations, les intervenants ont souligné qu'il était nécessaire que toutes les parties à un conflit respectent le droit international humanitaire et fassent en sorte que l'aide humanitaire parvienne en toute sécurité et sans entrave.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 29 juin, le Conseil de sécurité a tenu un débat thématique sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec la participation des principaux pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police et des fonds, et celle de l'Union européenne et de l'Union africaine. Le Conseil a d'abord entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et de la Secrétaire général adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, sur leur examen conjoint du système des opérations de maintien de la paix de l'ONU et du résultat prévu, sous la forme d'un document officieux intitulé « New Horizon ».

Le débat qui a suivi, au cours duquel 35 délégations ont pris la parole, a révélé un vaste consensus parmi les États Membres sur bon nombre de points concernant les mécanismes de maintien de la paix de l'ONU et a souligné un fort appui envers les initiatives de réforme. Tous les orateurs ont reconnu l'utilité d'avoir des discussions approfondies portant sur tous les aspects du mécanisme de maintien de la paix de l'ONU, notamment aux niveaux politique, stratégique, administratif, financier et opérationnel, ainsi que la nécessité de renforcer la coopération parmi toutes les parties prenantes, notamment entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police ou des fonds.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 4 juin, au cours d'une séance présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, le Conseil a demandé au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda de continuer à appliquer leur stratégie de fin de mandat avec la plus grande efficacité possible et aux juges de finir de connaître les affaires dont ils ont été saisis, sans préjudice des

procédures régulières et d'un procès équitable. Après avoir entendu les exposés des Présidents et des Procureurs desdits tribunaux, les membres du Conseil ont également souligné qu'il était important que la communauté internationale poursuive ses efforts en vue d'arrêter 15 personnes inculpées par les deux tribunaux, qui étaient toujours en liberté. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès des travaux du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux, s'agissant des mécanismes résiduels, et a demandé au Groupe de régler les questions en suspens dans un avenir proche.